

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération du [Conseil Municipal du 18 juillet 2014](#), l'équipe Municipale a lancé la réalisation d'un **P.L.U** pour notre commune.

Le Plan Local d'Urbanisme définit les orientations et stratégies d'aménagement de la commune pour les années à venir. Il constitue ainsi un document de synthèse entre l'urbanisme purement réglementaire (fixer des règles encadrant l'acte de construire) et l'urbanisme opérationnel (traduire et déterminer un projet de vie pour la ville de demain – développement économique, social, environnemental...)

Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, dite « [loi SRU](#) »

Il s'agit d'un document majeur et comme le prévoit la loi, une large concertation va être engagée avec les acteurs concernés.

Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population, avis venant nourrir la réflexion des urbanistes.

Un registre sera à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

**Une première réunion publique de présentation du projet
par le bureau d'étude est programmée
le 23 octobre à 19h00 en Mairie.**